

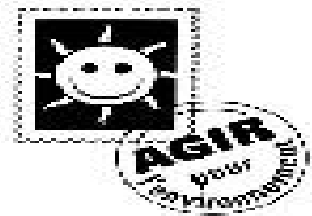
PAC et impacts, projets de réforme à l'horizon 2020



« Groupe Pac 2013 » - Août 2012

Contact : samuel.feret@pouruneautrepac.eu www.pouruneautrepac.eu

Quelques organisations du « groupe PAC 2013 »



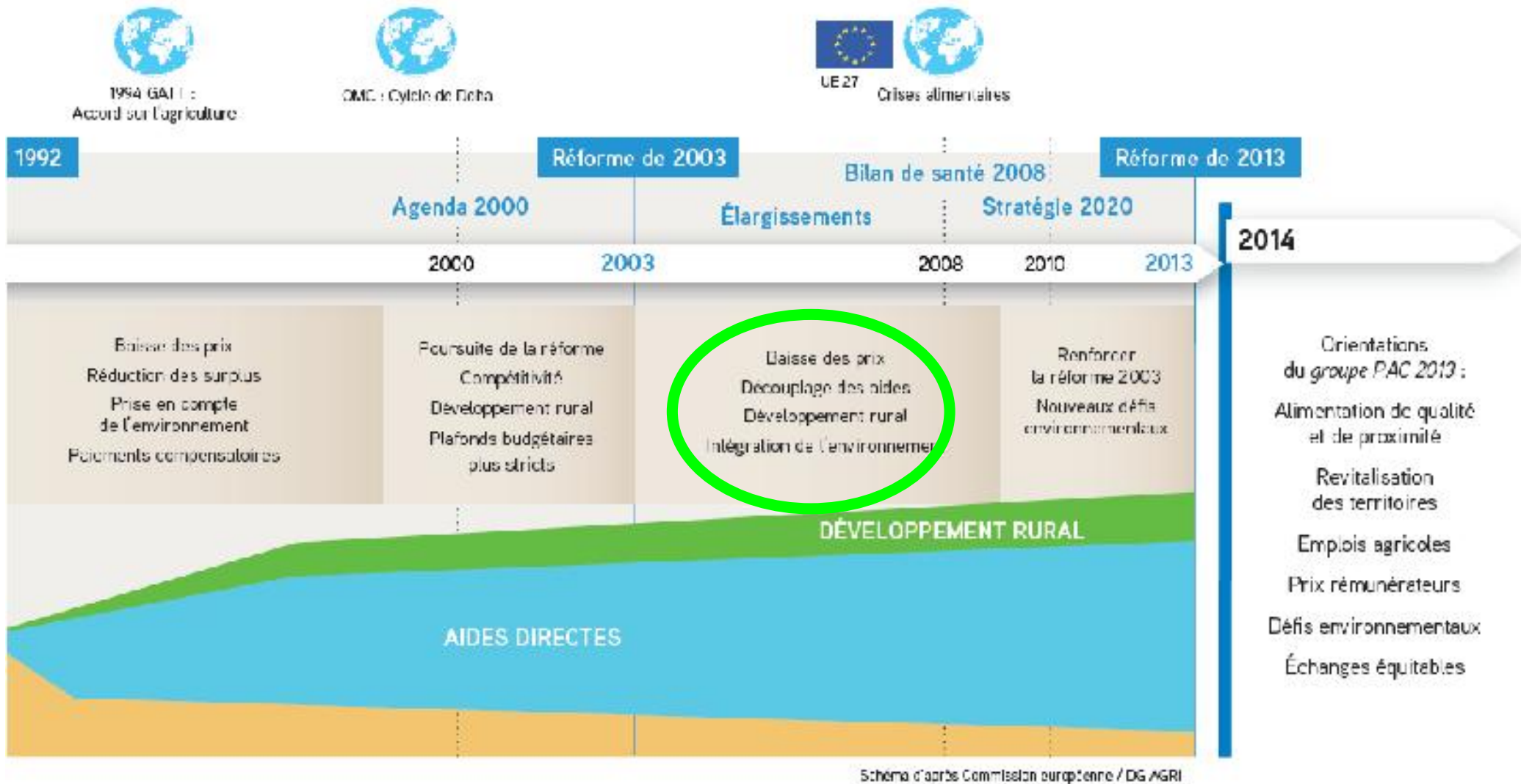
pour une planète vivante¹

Avant 1992, une intervention publique en agriculture justifiée par :

- l'amélioration de la **productivité** de l'agriculture en développant le progrès technique et en optimisant les facteurs de production
- l'assurance d'un **niveau de vie** équitable à la population agricole
- la stabilisation des **marchés**
- la garantie de **sécurité des approvisionnements**
- l'assurance de **prix raisonnables aux consommateurs**

Source : Traité de Rome

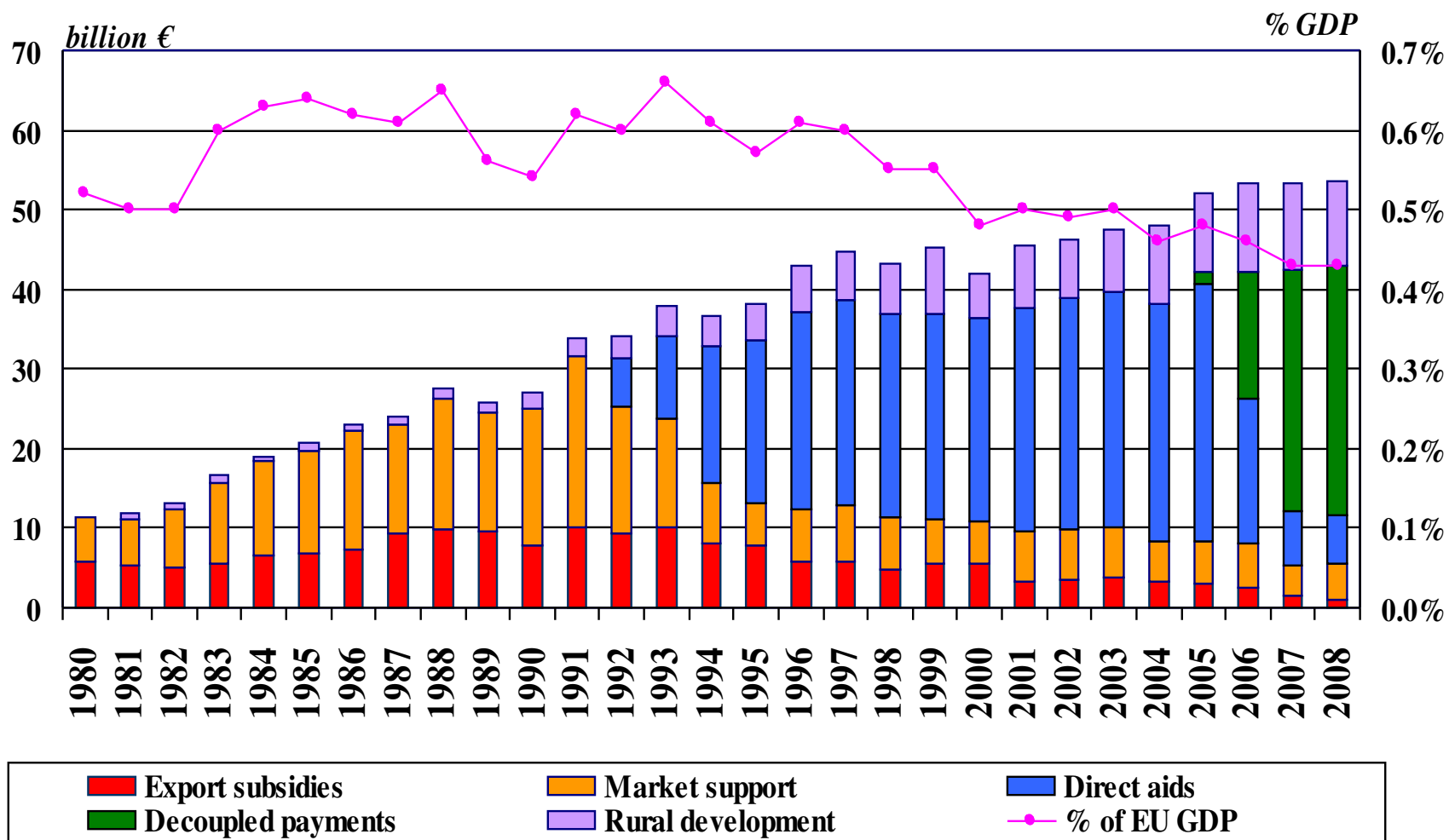
Evolution de la PAC 1992-2010



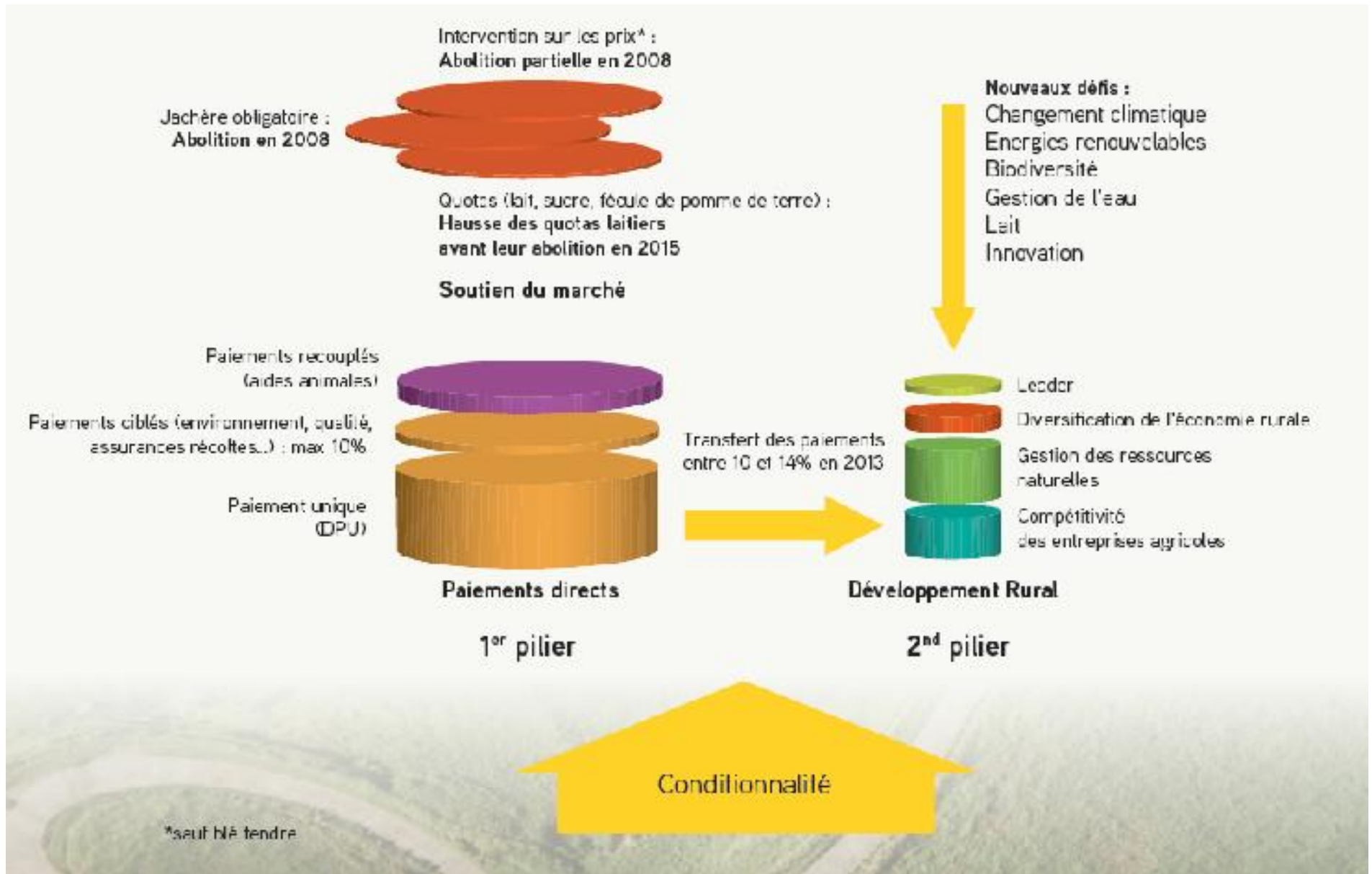
A partir de 1992, une intervention publique en agriculture justifiée par :

- l'amélioration de la **compétitivité** du secteur agricole
- la contribution à la **sécurité alimentaire** et plus récemment à la **sécurité énergétique**
- la **stabilisation des revenus agricoles** à un niveau acceptable en réduisant leur variabilité
- le **développement rural**, en contribuant à la vitalité des zones rurales
- la création de «**biens publics**» comme la protection de l'environnement, des habitats naturels et la conservation des paysages

Evolution des dépenses de la PAC



Rappel sur l'instrumentation : 1er et 2nd pilier de la PAC (après le bilan de santé en 2008)



Impacts des réformes (1)

- Démantèlement des instruments de gestion et d'organisation des marchés (prix d'intervention, stockage...)
- Amélioration de la compétitivité de l'agriculture UE ? De quelle compétitivité, quelles exploitations, quelles filières, quels maillons de la filière ?
- Aides directes : principal instrument d'intervention ; justification et légitimité d'un outil qui devait être transitoire ?
- Intégration progressive de l'environnement (conditionnalités)
- Développement rural (handicaps naturels, jeunes agriculteurs, modernisation, agroenvironnement...) marginalisé dans les négociations
- Aucune évaluation des dépenses du 1er pilier (sans doute impossible si l'objectif est indéterminé)
- Amélioration de la transparence de la PAC

Echecs des réformes (2)

- Emploi agricole non considéré : baisse de 25% entre 2000 et 2009
- Incapacité à répondre au défi du renouvellement des générations : 7% des agriculteurs de l'UE-27 < 35 ans
- Manque de ciblage des aides directes : « titrisation » du soutien public dans des hectares et captation par des agriculteurs non actifs (Cour des Comptes)
- Manque d'efficience des aides directes :
 - pas de plafond : 84% des bénéficiaires 2009 ont reçu <10K€ d'aides (25% du total) tandis que 0,41% ont reçu >100K€ (12,78% du total)
 - pas de gestion interannuelle qui tienne compte des niveaux de prix et de revenu des agriculteurs ; cumul de prix élevés et d'aides élevées entraîne des effets pervers : encouragement à abandonner l'élevage au profit des céréales ; sur-investissement en matériel agricole pour défiscaliser et échapper à l'impôt

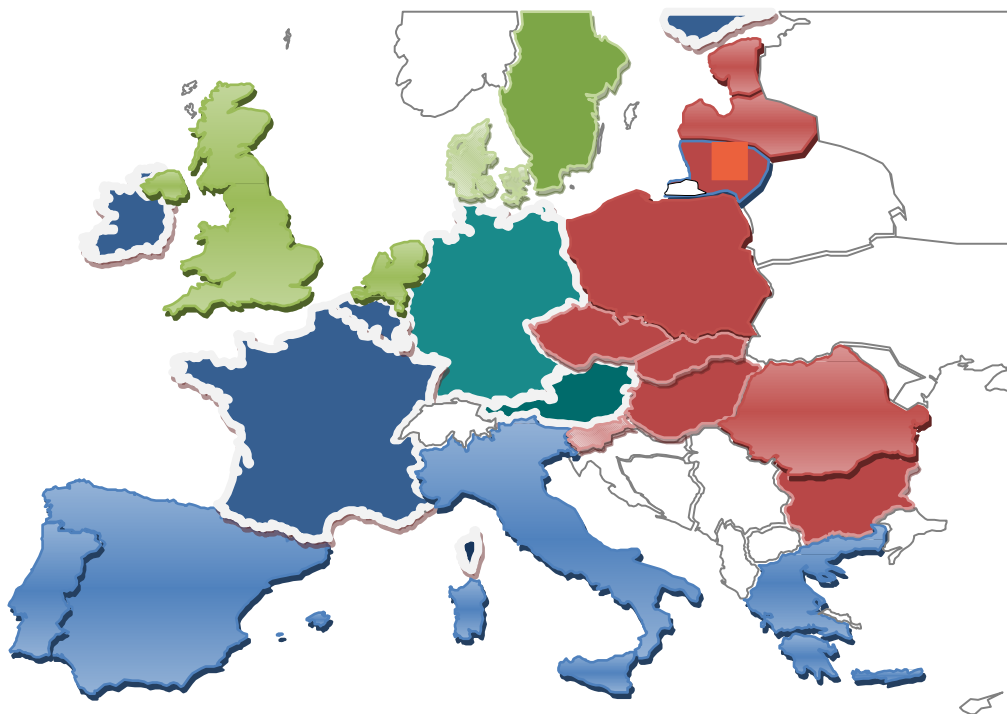
Impact des réformes (3)

- Le soutien des revenus agricoles reste au cœur de la PAC, le soutien des prix ne l'est plus → Légitimité des aides en question
- La sécurité alimentaire est de retour sur l'agenda politique mais la finalité alimentaire de la PAC est évacuée (ex: OCM, PEAD)
- La négociation sur le budget de l'UE et sur celui de la PAC (quantitatif) prime sur le contenu de la réforme (qualitatif)
- Alimentation, Territoires, Emplois, Environnement, Climat : défis multiples qui appellent des réponses collectives et « collaboratives » mais on est face à un paiement unique qui individualise l'intervention publique
- Pilotage de la PAC contraint par les discussions budgétaires, l'inertie des réformes et un processus décisionnel complexe

Positions types des EM sur la PAC après 2013

EM pour une PAC moins coûteuse : « A CAP green & lean »

- Diminution du budget par baisse plus ou moins progressive des DPU
- Développement des mesures du 2nd pilier pour « la croissance verte »
- Mesures ciblées sur l'environnement, l'innovation, les biens public



EM réclamant plus d'égalité : « A fairer CAP »

- Répartition des aides par «flat rate» (taux unique par hectare)
- Flexibilités entre 1^{er} et 2nd piliers
- Besoin du 2nd pilier pour la restructuration du secteur agricole

EM « conservateurs » : « food security & competitiveness »

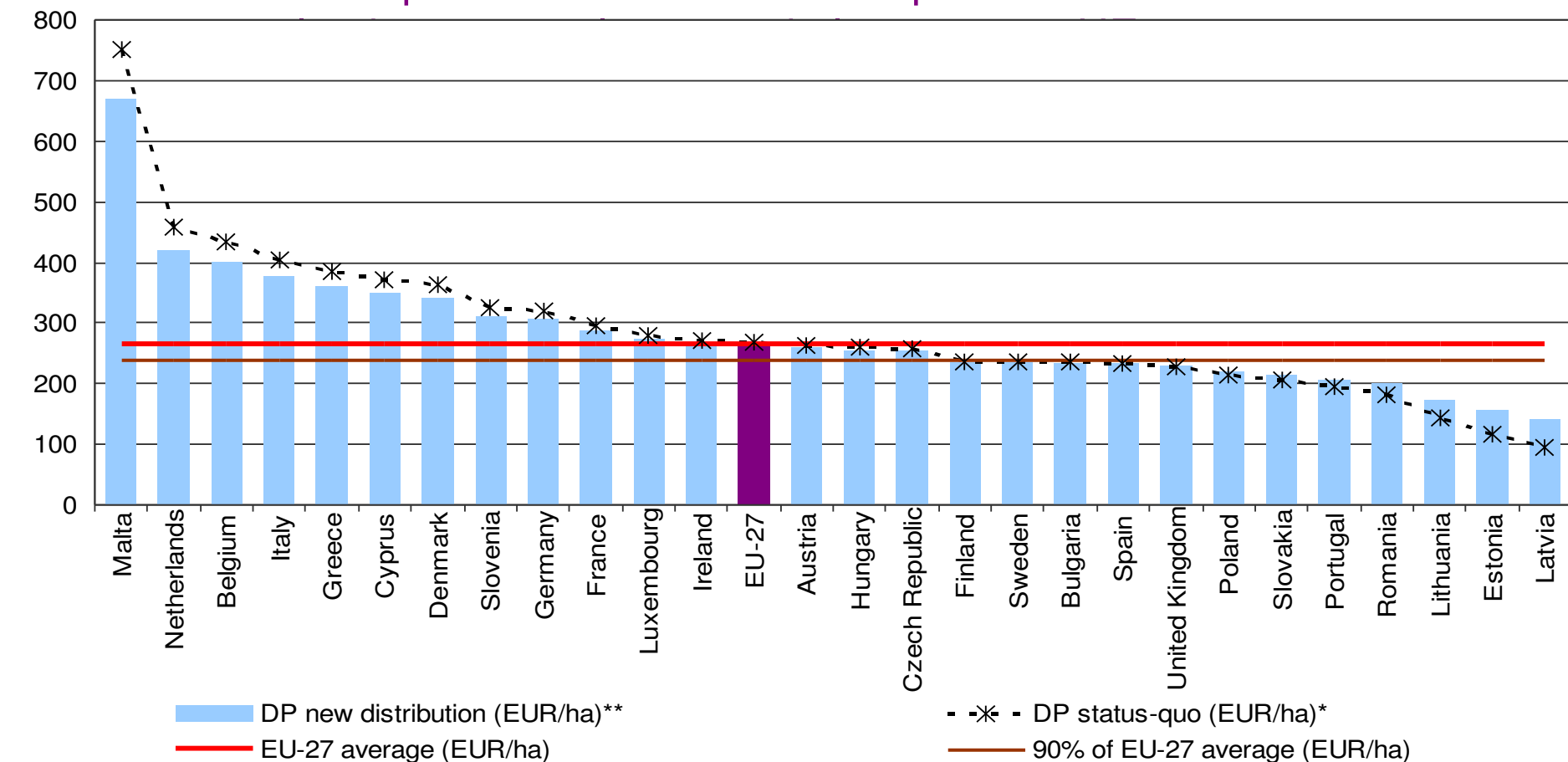
- 1^{er} pilier fort et DPU essentiellement historiques (sf Allemagne)
- Stabilisation des marchés (sf Allemagne) et/ou outils de gestion des risques
- Subsidiarité (« flexibilités ») accrue

Le contexte de la réforme de la PAC

- **Stratégie 2020** : cadre structurant pour toutes les politiques CE ; promouvoir une croissance « intelligente, verte et inclusive »
- **Traité de Lisbonne** : confère des pouvoirs étendus au Parlement européen ; co-décision avec le Conseil des ministres
- **Négociations parallèles** sur les perspectives financières de l'UE 2014-2020 et sur toutes ses politiques
- **Poids des déficits publics** dans les Etats membres : pressions accrues pour ne pas augmenter le budget de l'UE et pour réduire les dépenses agricoles
 - ⇒ **Pressions internes** plus fortes que lors des négociations des années 90's où l'agenda international dominait (OMC)

1. Une PAC pas vraiment plus équitable entre Etats membres

Redistribution des paiements directs en compensant 1/3 de la différence entre



* Calculated on the basis of all direct aids on the basis of Council Regulation (EC) No 73/2009, after modulation and phasing-in, except POSEI/SAI and cotton and potentially eligible area 2009

** Calculated on the basis of Annex II to DP proposal for claim year 2019 (budget year 2020) and potentially eligible area (PEA) 2009

2. Une PAC qui pourrait être un peu plus juste entre les agriculteurs

- **Fin des aides individuelles historiques** et passage à un paiement uniforme / EM au niveau régional avant le 1er jan. 2019 ; au moins 40% du DPB non-historique en 2014
- **Plafonnement** des aides au revenu (paiement « vert » non concerné) à 300 K€ et **dégressivité** à partir de 150 K€ en prenant les coûts salariaux en compte ; abattement des coûts salariaux déclarés

Fourchettes de paiements reçus par exploitation en €	Baisse proposée
Entre 0 et 150 000 €	Aucune réduction
Entre 150 000 € et 200 000 €	- 20 %
Entre 200 000 € et 250 000 €	- 40 %
Entre 250 000 € et 300 000 €	- 70 %
Au-delà de 300 000 €	- 100 %

	France		Allemagne		Royaume Uni		République Tchèque		UE 27	
	% des aides directes	Nombre de bénéficiaires	% des aides directes	Nombre de bénéficiaires	% des aides directes	Nombre de bénéficiaires	% des aides directes	Nombre de bénéficiaires	% des aides directes	Nombre de bénéficiaires
Entre 150 000 € et 200 000 €	1,73%	100	1,39%	900	0,11%	570	5,14%	100	2,05%	1000
Entre 200 000 € et 250 000 €	0,62%	230	2,73%	670	2,76%	410	8,87%	220	1,60%	2650
Entre 250 000 € et 300 000 €	0,23%	100	2,54%	600	1,11%	210	7,00%	150	1,19%	1740
Au-delà de 300 000 €	1,43%	167	16,25%	1667	4,46%	310	33,48%	300	5,61%	3370

3. Une PAC plus « verte », plus « jeune », et pour les petits agriculteurs ?

Améliorer le ciblage via :

- **un nouveau système de paiement qui remplace le système de paiement unique (DPU) en 2014, et se décomposant ainsi :**
 - Droit à Paiement de Base (DPB)
 - Paiement aux pratiques bénéfiques au climat et à l'environnement (30% de l'enveloppe nationale de paiements directs)
 - Paiements Jeunes agriculteurs (2% max.)
 - Aides Zones à contraintes naturelles (5% max.)
 - Aides recouplées (10 % max. pour FR)
 - Aide spécifique au coton (BG, GR, PT, SP)
- **Un schéma petit agriculteur (10% max.; forfait de €1000 max remplaçant toutes aides du P1 reçues)**

} Facultatif

4. Verdissement : un vrai changement ou un green wash ?

Un paiement aux pratiques bénéfiques au climat et à l'environnement en contre-partie de :

- Diversification de l'assolement: 3 cultures différentes sur les terres arables, la principale <70% et les deux autres > 5% chacune;
- Maintien des prairies permanentes à 95% (2014 année de réf.);
- 7% en surfaces d'intérêt écologique (à l'exclusion des surfaces consacrées aux prairies permanentes, les terres mises en jachère, terrasses, particularités topographiques, bandes tampons et surfaces boisées)
- Sur chaque exploitation, respecter les mesures suivantes là où elles sont pertinentes :
- Les exploitations certifiées en agriculture biologique recevraient *ipso facto* ce paiement « vert » sans avoir à respecter les mesures ci-dessus

5. Une PAC plus orientée vers le marché ?

- Filets de sécurité actuels maintenus (prix d'intervention sur certains produits)
- Intervention sur le blé dur et le sorgho supprimée
- Droits de plantation viticoles appelés à disparaître fin 2015 ou au plus tard fin 2018 si un EM décide de maintenir un dispositif national similaire
- Suppression des quotas sucriers en 2016
- Subventions à l'export demeurent dans la panoplie des outils de la PAC

[Revenir sur la suppression des quotas n'est pas à l'ordre du jour]

6. Une PAC qui améliorerait le fonctionnement de la chaîne alimentaire ?

- Dérogations au droit de la concurrence pour permettre aux agriculteurs d'organiser la mise en marché
- Extension du rôle des organisations de producteurs (OP) et des inter-professions (IP) à tous les secteurs : seuils de représentativité des OP et IP
- Promotion des F&L à l'école : l'enveloppe passe de 98M€ à 150M€ et le cofinancement de 50 à 75%
- Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD) non prolongé après 2013

7. Une PAC qui gérerait les risques de marché ?

- Mesures de prévention et de réparation des perturbation des marchés (art. 154-161), avec notamment une réserve d'urgence en dehors du FEAGA :
 - Prévention de perturbation des marchés
 - Maladies animales
 - Perte de confiance des consommateurs en raison de l'existence de risques pour la santé publique
 - Problèmes spécifiques
- Dispositif d'assurance dans la politique de développement rural (2nd pilier de la PAC)

8. Une politique de développement rural encore floue et complexe

Stratégie Europe 2020

Cadre Stratégique Commun (CSC)

Contrat de Partenariat

Politique de Développement Rural : FEADER

Autres fonds du CSC
(FEDER, FSE, CFC, FCP)

Innovation, Environnement et Changement Climatique : objectifs transversaux

Priorité

Encourager le transfert de connaissances et l'Innovation dans les domaines de l'agriculture, la forêt et les Zones rurales

Améliorer la compétitivité De tous les types d'agriculture et la viabilité Des exploitations

Promouvoir l'organisation Des filières et la gestion Du risque en agriculture

Restaurer, préserver Et améliorer les écosystèmes Dépendant de L'agriculture et la forêt

Promouvoir l'efficacité des Ressources, soutenir la Transition Vers une économie Décarbonnée, une économie Résiliente au changement Climatique Dans les secteurs agricole, agroalimentaire et la forêt

Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction De la pauvreté et le Développement Économique dans Les zones rurales



Programme(s) de Développement Rural



Nos demandes (1)

- Instaurer des critères d'attribution des aides qui tiennent compte des emplois agricoles et de critères environnementaux tangibles, des niveaux de prix et non du seul nombre d'hectares ou d'un niveau de production « historique » des exploitations, qui font qu'une part importante des aides profite encore à des bénéficiaires qui n'en n'ont pas besoin, certaines grandes exploitations notamment

Nos demandes (2)

- Réorienter les aides directes vers une véritable écologisation des systèmes agricoles, basée sur des rotations culturales plus longues, la protection des pâturages permanents et au moins 10% d'infrastructures agro-écologiques sur les exploitations.
- Un «verdissement» qui bénéficierait aux agriculteurs sans qu'ils aient à changer leurs pratiques sur ces trois points serait un *green washing* inacceptable.

Nos demandes (3)

- Renforcer les mesures agro-environnementales et climatiques contenues dans le pilier du développement rural de la PAC
- La France doit soutenir un renforcement de ce pilier qu'elle a trop longtemps négligé. Ces mesures constituent un levier incontournable pour engager la transition vers une agriculture plus durable et participer au développement équilibré de nos territoires.
- *Il est donc essentiel que le budget du fonds de développement rural soit revu à la hausse*

Nos demandes (4)

- Maintenir les instruments de marché qui permettent une régulation effective à moindre coût (droits de plantation, quotas...)
- Tourner la page des subventions bénéficiant aux produits exportés
- Défendre la mise en place d'un mécanisme transparent et multi-acteurs d'évaluation et de correction des impacts de la PAC sur l'agriculture et la souveraineté alimentaire des pays du Sud

www.pouruneautrepac.eu

Le Groupe PAC 2013 est soutenu par :



Fondation
Nature
& Découvertes

JMG
FOUNDATION



Jardin
Bio



FONDATION
NICOLAS
HULC
FONDATION
NICOLAS
HULC